



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 30 octobre 2014

1. AFFAIRES GÉNÉRALES (Raymond Bron)

Personnel

Trois nouveaux collaborateurs ont été engagés au début du mois d'août.

- Monsieur Florent BESSE, secrétaire municipal, succède à Madame Puri Durussel qui a changé d'orientation professionnelle,
- Monsieur Ambros ARNOLD, exploitant des déchetteries de Praz Faucon et de l'AET, succède à Monsieur Eric Bron parti à la retraite,
- Monsieur Pedro LOURENÇO, concierge, succède à Madame Myriam Morel partie à la retraite.

La période probatoire de trois mois s'étant déroulée à satisfaction pour chacun d'entre eux, leur engagement a été définitivement confirmé par l'Exécutif pour l'un d'entre eux et le sera pour les deux autres lundi prochain.

En date du 20 octobre, la Municipalité a dû se séparer de l'un de ses collaborateurs de la voirie, condamné par le tribunal correctionnel à quatre ans de prison pour des agissements à caractère sexuel.

Compte tenu de la nature des faits, de leur gravité et des risques de récidive identifiés comme élevés par le Tribunal, le licenciement pour justes motifs s'est imposé à la Municipalité et donc avec effet immédiat.

Site internet de la Commune

La migration de notre site vers un nouvel hébergement a dû s'effectuer dans un délai très court pour éviter la cessation provisoire de ce service. Dès lors, notre nouveau site n'a proposé, dans les premiers mois, que des informations basiques indispensables.

L'administration s'évertue actuellement à contrôler, voire corriger le contenu et à compléter ce dernier. Par la suite, les nouvelles possibilités interactives que cet hébergement permet seront progressivement mises en œuvre.

Fusion

Après les votes positifs des quatre Conseils le 11 juin dernier, le Comité de pilotage a préparé le matériel de vote pour le scrutin du 30 novembre ; ce matériel identique dans chaque commune, devrait parvenir dans nos boîtes aux lettres au cours de la semaine prochaine.

Le Comité de pilotage a également poursuivi son travail d'information par la publication d'une brochure d'explication et l'organisation d'une séance publique à Morrens le 2 octobre dernier. Deux syndicats de communes « fusionnées » ont présenté leur expérience et un professeur de sociologie s'est exprimé sur le phénomène identitaire, souvent facteur de résistance aux projets de fusion ; les échos de cette soirée suivie par quelque 220 personnes ont été particulièrement positifs.

Le site de la fusion www.fusion-haut-talent.ch permet de visionner les moments clé de cette soirée au travers de douze courtes séquences vidéo.

Par ailleurs, un comité de soutien s'est spontanément formé ; il œuvre, en toute indépendance et par ses propres moyens, pour convaincre la population d'adhérer au projet. Il est l'auteur du tout ménage qui a été distribué dans nos boîtes aux lettres en début de semaine.

2. URBANISME (Raymond Bron)

Le 1^{er}.mai 2014, la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, ainsi que l'ordonnance d'application qui y est associée, entrent en vigueur. Cette révision marque le début d'une période transitoire qui durera jusqu'à la 4^e adaptation du Plan Directeur cantonal, soit trois ans au minimum.

Durant cette phase, la création de nouvelles zones à bâtir doit être compensée par le déclassement simultané d'une surface équivalente.

Le 4 juin, les mesures A11 et A12 du Plan Directeur cantonal, qui concernent la gestion de la zone à bâtir, entrent également dans une phase opérationnelle avec la mise à disposition, par les services cantonaux, d'un « Guichet cartographique » informatique permettant d'établir le bilan des réserves de zones à bâtir. Dans le cadre d'un courrier officiel adressé aux communes, le Conseil d'Etat demande aux communes de compléter le bilan pré-élaboré par le Service du Développement territorial (SDT).

Notre technicien communal, aidé par un expert désigné par le SDNL (Schéma directeur nord lausannois), a examiné et corrigé le document cantonal.

Pour la commune de Cugy, ce document, actuellement en mains du SDT pour validation, atteste d'une capacité de construction minimale et place donc notre commune parmi celles qui ne devraient pas être mises en demeure de dézoner des surfaces constructibles.

En revanche, l'obligation de compenser toute nouvelle zone affectée à la construction – même pour des besoins d'utilité publique – nous pose un problème quasi insurmontable pour, notamment, consacrer un terrain à l'extension de la zone scolaire et d'accueil de la petite enfance, sauf à négocier avec des communes voisines qui, elles, seraient sur dotées en terrains constructibles ; de plus, aucun des terrains qui pourraient entrer en ligne de compte pour une acquisition par la Commune ne se trouve dans le périmètre de Centre local.

La Municipalité s'efforce de trouver une entente avec le Canton pour être en mesure d'anticiper ses besoins.

2. ÉCOLES (Jean-Pierre Sterchi)

Construction du Collège Es Chesaux

A l'issue de la mise à l'enquête, neuf oppositions émanant d'habitants des deux bâtiments situés à proximité du futur collège ont été déposées. Les arguments principaux des opposants faisaient état de la dimension jugée excessive du collège et de son emplacement estimé trop proche des immeubles voisins. De plus, d'une manière générale, l'implantation d'un collège à cet endroit, proche des habitations, faisait craindre des nuisances sonores.

Les opposants ont été invités par la Municipalité, à deux reprises, pour leur permettre de présenter leurs demandes et pour essayer de trouver un terrain d'entente. La Municipalité n'est pas entrée en matière sur une modification du projet car ses dimensions et son implantation étaient mentionnées dans le règlement du plan de quartier réalisé en 2007 déjà. Une proposition d'arborisation de la façade nord du collège dans le but de diminuer son impact visuel a été faite lors de la deuxième séance.

Cette solution a convenu à la majorité des opposants qui ont retiré leur opposition. Trois personnes n'ont toutefois pas fait de même aussi spontanément et il leur a fallu un peu plus de temps pour prendre la décision de retirer leur opposition. A ce jour, toutes les oppositions ont été retirées et le permis de construire a pu ainsi être délivré.

Parallèlement à ces démarches, quatre entreprises totales ont répondu à l'appel d'offres. Le prix de la construction présenté par trois entreprises se tenait dans une fourchette de Fr. 200'000.-, seule la quatrième était située à un niveau nettement supérieur de l'ordre du demi-million.

Au final, en tenant compte de l'ensemble des paramètres qualitatifs, deux entreprises étaient très proches. L'une et l'autre auraient pu, selon notre analyse, convenir et réaliser le projet à notre convenance. Nous avons adjugé le mandat à l'entreprise *Guillet Constructions générales SA* à La Magne (Fribourg) qui a atteint le score le plus élevé.

Les travaux débutent actuellement et les premières mesures concernent la sécurisation de la zone et l'organisation du chantier. A relever que l'entreprise totale a pu négocier une bande de terrain sur une parcelle agricole située au sud-est de la parcelle et pourra ainsi disposer de suffisamment de places de parc et aussi d'une zone pour le dépôt de la terre qui sera réutilisée par la suite.

Le planning de la construction fait l'objet d'une alternative, soit les conditions météorologiques hivernales sont favorables, comme elles l'étaient l'hiver dernier et, dans ce cas, nous visons une remise du bâtiment pour août 2015 ; dans le cas contraire, elle se ferait en fin de l'année 2015.

Parascolaire

Un propriétaire privé a l'intention d'exploiter un bien immobilier et un terrain situé à la rue du Village et de créer une structure d'accueil pour écoliers (UAPE).

Ce projet - mis en place en collaboration avec l'EFAJE et en concertation avec la Municipalité et sa Commission d'urbanisme - va prochainement être mis à l'enquête.

Cette structure indispensable pour répondre aux besoins de notre population serait louée à l'EFAJE qui refacture ensuite aux communes en fonction de la consommation horaire des enfants selon le même principe appliqué au niveau préscolaire.

3. POLICE DES CONSTRUCTIONS (Philippe Flückiger)

Le Moulin de Cugy

Les activités dans ce secteur s'intensifient. L'exploitation des appartements et commerces de cet immeuble arrive à sa phase définitive et complète.

En date du 16 octobre a eu lieu l'inauguration du « Cavo ». Il s'agit d'un espace réservé à la consommation de mets aux fromages et d'assiettes de viandes froides.

Le 3 novembre verra l'ouverture d'une boucherie avec vente de fromages. La particularité de ce commerce sera d'avoir un séchoir à viande vitré afin de permettre à la clientèle d'y jeter un coup d'œil.

Si les autorisations d'utiliser pour la boucherie ne posent pas de problème majeur, il n'en a pas été de même avec la multitude de salles et espaces restauration qu'offre le restaurant du Moulin.

Une visite sur place avec les responsables de l'ECA, de la Police du commerce et l'appui d'un bureau de validation des normes de sécurité a fait ressortir un bon nombre de détails qui ne correspondaient pas aux normes techniques et sécuritaires et non conforme aux plans d'enquête pour l'octroi des licences d'exploitation des salles.

La société exploitante du Moulin a fait état immédiatement de son bon vouloir et de sa bonne foi pour se mettre en conformité au niveau ECA. Des plans d'enquêtes complémentaires nous sont fournis. De son côté la Municipalité gère ce dossier et a tout mis en œuvre pour ne pas entraver la marche des affaires de ce commerce. Un nouveau rendez-vous avec les parties citées devrait permettre de finaliser le tout et nous pourrons ainsi délivrer toutes les autorisations définitives.

Immeuble à la route de Lausanne 5 - « ancienne boulangerie tea-room »

L'immeuble est en vente. En effet, son propriétaire, pour des raisons privées, a décidé de s'en séparer.

Un acheteur potentiel est actuellement pressenti.

Nous avons demandé à être tenus au courant dès la signature de l'acte de vente.

4. VOIRIE (Christian Durussel)

Achat du nouveau véhicule communal

Suite à l'acceptation du préavis 29-2014 d'un montant Fr. de 120'000.- pour financer l'achat d'un véhicule et de ses accessoires en remplacement du John Deere 950, nous avons procédé à l'essai de plusieurs véhicules équipés de ses accessoires de marques différentes.

Ces essais ont eu lieu sur le terrain avec la participation active des employés concernés.

Un rapport a été établi sur chaque tracteur.

Le choix s'est porté sur le tracteur de marque ISEKI, comprenant une tondeuse ventrale avec son bac de récupération, une lame à neige, une fraiseuse à neige et une saleuse.

Le budget a été respecté.

5. TRAVAUX (Christian Durussel)

Réaménagement de la route de Lausanne RC 501

Après un début un peu poussif au mois de juillet, l'entreprise a mis les bouchées doubles pour respecter le planning prévu.

Si les conditions météorologiques le permettent les travaux routiers seront terminés fin novembre.

Les analyses de bruits effectuées avant les travaux nous ont démontré la nécessité d'opter pour un revêtement phono absorbant. Celui-ci sera posé l'année prochaine. La plus-value occasionnée par ce type de revêtement est tout ou partie prise en charge par les subsides prévus à cet effet par le canton.

LA MUNICIPALITÉ